

Communication structurée

Lors de vos paiements,
Nous vous demandons de ne pas ajouter de commentaire dans la communication.
Uniquement la communication structurée qui vous a été communiquée lors de votre inscription.

O U I

+++333/4444/5555+++

The screenshot shows a payment form with three main sections: 'De' (From), 'À' (To), and 'Options'.
- In the 'De' section, the amount is 29 EUR. The sender's account is BE65... with a 'Choisir' button. A red arrow points to the 'Note personnelle' field with the word 'NON' written in red.
- In the 'À' section, the beneficiary's country is Belgium. The account number is BE34 0688 9269 7390. The beneficiary name is 'My Funness asbl'. The address field is empty. In the 'Communication bénéficiaire' section, 'Communication libre' is selected with a red arrow and 'NON' written in red. 'Communication structurée' is selected with a green arrow and 'OUI' written in green.
- In the 'Options' section, 'Ajouter une option' is checked. 'Aucune' is selected. There are fields for 'Future date d'exécution' and 'Urgent'.

N O N

Ne pas rajouter :

- votre nom, prénom
- numéro de membre (il se retrouve dans la communication structurée),
- pas de précision comme "cotisation annuelle", "abonnement du mois de ..."
- pas d'intitulé de cours
- pas 333444455555 - même s'il s'agit des chiffres de votre communication structurée. S'il apparaît comme ceci dans votre virement, c'est qu'il n'a pas été encodé dans le bon champ (voir ci-dessus)

Pensez au fait que tout le travail administratif est fait par des bénévoles.

Nous faisons cela pendant nos heures perdues (et il y en a peu), tout ce qui peut nous faire gagner du temps est le bienvenu, vous comprendrez que notre temps libre peut être utilisé à meilleur escient.

Si vous suivez les instructions ci-dessus vous nous aidez. Merci d'avance.

Et si vous souhaitez donner un complément d'information par rapport à votre virement, faites-le par mail à l'attention de dany2myfunness@gmail.com

Pour rappel à ceux qui fonctionnent par abonnement, ce dernier couvre le mois durant lequel il est versé, autrement dit 39€ payé le 29 oct couvrira le mois d'octobre, et ainsi de suite.

Pour un trimestriel, 99€ versés entre (par exemple) le 1er oct et le 31 déc couvrira le 4e trimestre (pas le 1er trimestre de l'année suivante)

Comme nous fonctionnons par prépaiement, vous êtes supposés verser votre abonnement au début du mois ou trimestre, et non à la fin.